

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire
de la Ville de Besançon

Numéro : RH.24.00.A0101

Publié le : 23/01/2025

OBJET : Tableau d'avancement de grade au titre de l'année 2024 pour la catégorie A

Le Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code Général de la fonction publique et notamment les articles L. 522-4,
L. 522-23 à L. 522-30 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu les textes régissant les différents statuts particuliers des cadres d'emplois de la
fonction publique territoriale,
Vu la délibération du conseil municipal du 22 février 2020 déterminant les taux de
promotion promus / promouvables pour l'avancement de grade,
Considérant que les agents inscrits sur ce tableau d'avancement satisfont aux
obligations d'avancement requises au cours de l'année 2024,
Vu l'adoption des dispositions des lignes directrices de gestion par le Comité Tech-
nique du 25 janvier 2021,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade pour la catégorie A au titre
de l'année 2024 est arrêté ainsi qu'il suit :

Grade d'accès	Nom et prénom de l'agent
Attaché hors classe	CAMPENET Nathalie
Attaché principal	AUTARD Julie
Ingénieur principal	MOISSETTE Armelle TODESCHINI Laurent

Article 2 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif de Besançon - 30 rue Charles Nodier, 25000 BESANCON -

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent
arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville de
Besançon.

Besançon, le 4 janvier 2024

Pour la Maire,
Par déléation,
Le Directeur Général Adjoint des Services,

Jean-René DESCARREGA